

DOCUMENTS COMPTABLES SEMESTRIELS

I. Rapport d'activité semestriel consolidé

A. Résultats et activité du premier semestre

1. Comptes consolidés synthétiques

Les comptes consolidés semestriels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 16 octobre 2007.

(en k€)	30/06/07	30/06/06
Chiffre d'affaires	10 414	9 639
Résultat courant opérationnel	1 720	1 117
Résultat opérationnel	1 938	1 252
Coût de l'endettement financier net	- 692	- 690
Résultat avant impôt	1 229	522
Résultat des activités destinées à être cédées	462	317
Résultat net	1 254	620

Les résultats du premier semestre 2007 font ressortir un bénéfice de 1,254 M€ contre 620 k€ au 30 juin 2006, soit une augmentation de 102 %.

2. Comptes sociaux SA Les Hôtels de Paris

Le chiffre d'affaires s'élève à la somme de 9 987 k€ et le résultat net affiche un résultat bénéficiaire de 846 k€

3. Comptes sociaux SA Royal Pigalle

Cette société n'a pas d'activité. Par conséquent, le résultat net est bénéficiaire à hauteur de 5 k€ du fait notamment d'une reprise de provision sur le compte courant de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle.

4. Comptes sociaux SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle

Le chiffre d'affaires s'élève à 657 k€ et le résultat net est bénéficiaire à hauteur de 106 k€

5. Comptes sociaux SA Hôtel la Galerie

Le chiffre d'affaires s'élève à 685 k€ et le résultat net s'élève à 3 k€

6. Comptes sociaux SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 719 k€ et le résultat net est déficitaire à hauteur de 88 k€

B. Faits marquants du premier semestre

1. Commercialisation du Pavillon La Chapelle

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la société a cédé 5 lots privatifs supplémentaires pour un montant de 991 k€ générant une moins value de 70 k€ couverte par une reprise de provision.

Au 30 juin 2007, 5 lots privatifs restent à vendre, en sus des parties communes d'exploitation, pour un montant respectif de 691 k€ et 3 500 k€

2. Commercialisation de la Villa Luxembourg

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la société a cédé 6 lots supplémentaires pour un montant de 973 k€ générant une plus-value de 512 k€

Au 30 juin 2007, 6 lots restent à vendre pour un montant d'actif à céder de 357 k€

3. Travaux réalisés sur le Pavillon Nation

Au cours du semestre, la société a poursuivi le programme de rénovation lourde initié lors de l'acquisition de l'hôtel, le 28 juin 2006.

Au 30 juin 2007, les immobilisations en cours s'établissent à 3 230 k€ Le montant global du déblocage de l'emprunt lié à cette opération s'élève à 4 916 k€, et les intérêts comptabilisés sur la période sont de 107 k€

Les travaux ont été finalisés afin de réaliser un hôtel de 43 chambres répondant aux normes 3 étoiles. L'inauguration de l'hôtel et son ouverture au public a eu lieu le 1^{er} septembre 2007.

4. Prise de contrôle de la société SA Hôtel la Galerie

Au cours du 1^{er} semestre, la société a pris le contrôle de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin, et a acquis 801 actions complémentaires (soit 32,04% du capital), pour un montant de 1 826 k€ Le capital détenu au 30 juin 2007 s'élève à 76,40 %. Depuis le 1^{er} janvier, la société est intégrée globalement dans les comptes de la société Les Hôtels de Paris.

5. Contrôle TVA portant sur la période du 1er janvier 2002 au 30 juin 2005

La réclamation contentieuse faite par la société en date du 14 février 2007 a été acceptée partiellement par l'Administration fiscale qui a dégrevé la somme de 445 k€

C. Faits intervenus depuis l'arrêté semestriel

1. Déménagement du siège social

Parvenue à l'échéance du bail des locaux du 15 avenue d'Eylau à Paris (75116), la société a pris à bail de nouveaux locaux sis 20 avenue Jules Janin à Paris afin d'y installer son siège social, suite à la décision prise par l'assemblée générale du 22 juin 2007. La société a profité de la période estivale pour déménager son siège social et rapatrier le service réservation qui était jusqu'alors basé sur un hôtel.

Par ailleurs, afin d'assurer la fluidité de l'information et le traitement rapide des problématiques administratives, il a été décidé de domicilier les sociétés gérées par le biais de contrat de prestations de services et de concessions de marque à cette même adresse.

2. Ouverture de l'hôtel Pavillon Nation

Le 1^{er} septembre 2007, l'hôtel Pavillon Nation a ouvert ses portes au public, portant ainsi le nombre d'hôtels exploités et/ou gérés par la société à 24.

Cet hôtel situé à proximité de la place de la Nation (Paris 11^{ème}), est un établissement de 43 chambres répondant aux normes 3 étoiles réalisé dans un style moderne aux dominantes rouge.

3. Litige sur le fonds de commerce Villa Royale Pigalle

Par décision du 18 septembre 2007, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la société, replaçant ainsi les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 29 mars 2006. Par ailleurs, en date du 4 octobre 2007, la société SLIH a délivré une sommation de restituer le fonds de commerce à la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle.

Suite à la décision de la Cour de Cassation, et en application de la norme IFRS 5, la société a retraité le compte de résultat afin d'identifier le résultat lié à l'exploitation dudit fonds de commerce et de le reclasser en résultat des activités abandonnées et destinées à être cédées (cf. annexe III. D. 6. b.).

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

D. Perspectives d'activité

L'accélération de la reprise de l'activité sur le marché de l'hôtellerie qui a marqué la fin du premier semestre 2007, s'est poursuivie en début de second semestre par l'effet combiné des salons professionnels, de la coupe du monde de rugby, et d'une saison touristique très porteuse.

Dans ce contexte, l'activité de la société a été marquée par une forte progression des prix moyens (+12,60% cumulé au 30 septembre), entraînant une amélioration significative du Revpar (revenu par chambre disponible) au cours de la période (+11,13%).

II. Comptes consolidés au 30 juin 2007

A. Bilan consolidé en normes IFRS

Actif (en k€)	30/06/07	31/12/06
Goodwill	29 848	25 671
Immobilisations incorporelles	76	82
Immobilisations corporelles	34 348	33 676
Prêts long terme		
Titres mis en équivalence	1 103	3 619
Autres immobilisations financières	203	272
Actif d'impôt différé	1 877	1 964
Total actifs non courants	67 455	65 284
Stocks et encours	118	113
Créances clients et comptes rattachés	3 143	3 466
Autres créances et comptes de régularisation	6 688	5 990
Trésorerie et équivalents de trésorerie	424	926
Total actifs courants	10 373	10 495
Actifs destinés à être cédés	5 411	5 826
Total actif	83 239	81 605

Passif (en k€)	30/06/07	31/12/06
Capital	661	661
Prime d'émission	10 036	10 036
Prime de fusion	19 836	19 836
Réserves consolidées – part du groupe	4 740	1 479
Réserves consolidées - part des minoritaires	- 15	
Résultat de l'exercice- part du groupe	1 254	3 312
Résultat de l'exercice – part des minoritaires	2	
Total capitaux propres	36 512	35 324
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	21 472	22 894
Impôt différé passif	2 672	2 649
Provisions pour risque et charge à caractère non courant	7	16
Autres passifs non courants	4 988	5 228
Total passifs non courants	29 139	30 787
Dettes financières long terme (part < à 1 an)	3 759	3 853
Provisions pour risque et charge à caractère courant (< à 1 an)	994	1 231
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 463	3 950
Dettes fiscales et sociales	5 595	5 457
Autres dettes et comptes de régularisation	1 001	959
Total passif courant	15 812	15 450
Passifs destinés à être cédés	1 776	44
Total passif	83 239	81 605

B. Compte de résultat consolidé en normes IFRS

Compte de résultat (en k€)	30/06/07 6 mois	30/06/06 6 mois	31/12/06 12 mois
Chiffre d'affaires	10 414	9 639	20 401
Achats d'exploitation	- 4 709	- 4 037	- 9 148
Charges de personnel	- 3 677	- 3 338	- 7 053
Impôts et taxes	- 499	- 473	- 1 071
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	- 188	- 753	- 1 087
Autres produits et charges	379	79	210
Charges courantes opérationnelles	- 8 694	- 8 522	- 18 149
Résultat courant opérationnel	1 720	1 117	2 252
Autres produits et charges opérationnels	218	135	506
Résultat opérationnel	1 938	1 252	2 758
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	58	30	62
Coût de l'endettement financier brut	- 750	- 720	- 1 377
Coût de l'endettement financier net	- 692	- 690	- 1 315
Résultat opérationnel après coût de l'endettement	1 246	562	1 443
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	- 17	- 40	- 54
Résultat avant impôt	1 229	522	1 389
Charge d'impôt	- 435	- 219	- 388
Résultat net après impôt des activités poursuivies	794	303	1 001
Résultat net après impôt des activités abandonnées et destinées à être cédées	462	317	2 311
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 256	620	3 312
Résultat net part des minoritaires	2		
Résultat net part du groupe	1 254	620	3 312

Nombre moyen d'actions	4 333 103	4 333 103	4 333 103
Résultat par action des activités poursuivies (en €)	0,18	0,07	0,23
Résultat par action (en €)	0,29	0,14	0,76

C. Tableau des flux de trésorerie

(en k€)	30/06/07 6 mois	31/12/06 12 mois
Trésorerie à l'ouverture	265	- 891
Opérations d'exploitation		
Résultat net des sociétés intégrées	1 256	3 312
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	188	309
Charge d'impôt (exigible et différé)	- 686	- 1 543
Plus values de cession nettes d'impôt	- 358	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	- 17	- 54
Coût de l'endettement financier net	727	1 315
Actualisation des dettes et créances long terme		
Capacité d'autofinancement	1 110	3 339
Impôts versés	715	1 701
Variation sur clients et autres créances	690	- 2 337
Variation sur fournisseurs et autres dettes	- 442	374
Flux de trésorerie liés à l'activité	2 073	- 262
Opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles		- 2 652
Acquisition d'immobilisations corporelles	- 1 655	- 3 090
Acquisition d'immobilisations financières		- 8
Cession d'immobilisations incorporelles		
Cession d'immobilisations corporelles		7 625
Cession d'immobilisations financières	65	
Entrée de périmètre	- 1 976	- 793
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées et destinées à être cédées	1 963	
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	- 1 603	1 082
Opérations de financement		
Remboursement sur immobilisations en crédit bail		
Augmentation / réduction de capital et prime d'émission nette de frais		
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	- 274	- 1 688
Intérêts financiers nets versés	- 715	- 1 315
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	- 989	- 3 003
Variation de la trésorerie	- 519	1 156
Trésorerie à la clôture	- 254	265

D. Variation des capitaux propres consolidés au 30 juin 2007

(en k€)	Capital		Primes	Réserves consolidées	Incidence variation de périmètre	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
	Nombre d'actions	Montant					
Capitaux propres au 31/12/04	4 333 103	661	29 872	3 486		1 735	35 754
Affectation du résultat du 31/12/04				1 735		- 1 735	
Résultat au 30/06/05						589	589
Capitaux propres au 30/06/05	4 333 103	661	29 872	5 220		589	36 343
Résultat du 31/12/05						- 3 741	- 3 741
Capitaux propres au 31/12/05	4 333 103	661	29 872	5 220		- 3 741	32 012
Affectation du résultat du 31/12/05				- 3 741		3 741	
Résultat au 31/12/06						3 312	3 312
Capitaux propres au 31/12/06	4 333 103	661	29 872	1 479		3 312	35 324
Affectation du résultat du 31/12/06				3 312	- 68	- 3 312	- 68
Résultat au 30/06/07						1 256	1 256
Capitaux propres au 30/06/07	4 333 103	661	29 872	4 791	- 68	1 256	36 512

III. Annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2007

Les Hotels de Paris (la « Société ») et ses filiales (formant ensemble le « Groupe ») possède et/ou gère 24 hôtels sur Paris. La Société est cotée à la Bourse de Paris.

Les états financiers consolidés présentés ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2007.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

A. Modalités d'élaboration

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des Etats financiers consolidés du Groupe sont décrits dans la note 3. c. Sauf mention particulière, ils ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.

1. Les normes IFRS utilisées

Pour la présentation de ses comptes annuels au 30 juin 2007, la société Les Hôtels de Paris a choisi de présenter, conformément aux recommandations du CESR de février 2004 et janvier 2005, des états financiers établis conformément aux règles d'évaluation et de comptabilisation des normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne, mais présentés selon les règles nationales (définies dans la recommandation du CNC 99-R01).

Les notes annexes des états financiers consolidés au 30 juin 2007 sont présentées de façon résumée, conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire. Elles ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être

lues conjointement avec les états financiers consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés, de certains actifs financiers.

Le Groupe n'a pas de transactions entrant dans le champ d'application des normes suivantes :

- Conversion des comptes exprimés en devises : Le groupe Les Hôtels de Paris ne dispose pas de créances et dettes exprimées en devises. Il n'existe donc aucune différence de conversion à retraiter.
- Conversion des opérations libellées en devises (norme IAS 21) : le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. L'application de cette norme n'est donc pas applicable au groupe Les Hôtels de Paris.
- Fonds réservés : le groupe ne dispose d'aucun fonds non disponible lié à son activité.
- Paiement fondé sur des actions (norme IFRS 2) : Le groupe n'a octroyé aucun plan depuis cette date, la norme IFRS 2 est inapplicable.
- Actions propres : le groupe ne dispose d'aucune action auto détenue.
- Instruments dérivés : le groupe n'utilise aucun instrument financier dérivé tels que swap de taux ou de change, des caps, des contrats à terme de devises.
- Information sectorielle (norme IAS 14) le groupe Les Hôtels de Paris présent uniquement à Paris sur le secteur hôtelier ne dispose pas de secteurs réellement différenciés.

De nouveaux textes ou amendements tels qu'adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 sont entrés en vigueur et n'ont entraîné aucun impact sur les comptes consolidés au 30 juin 2007 :

- Amendement à la norme IAS 21 : « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » concernant les investissements nets dans les filiales ;
- Amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 : « Contrats de garanties financières » ;
- Interprétation IFRIC 4 : « Déterminer si un accord contient des contrats de location » ;
- Interprétation IFRIC 6 : « Passif découlant de la participation à un marché déterminé – déchets d'équipement électriques et électroniques ».

Par ailleurs, l'ensemble consolidé n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée, les normes et interprétations adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne et dont la date de mise en application est postérieure au 30 juin 2007.

2. Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les pertes de valeur d'actifs non financiers et les provisions pour risques.

B. Périmètre et méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE). Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts	Méthode de consolidation
SA Les Hôtels de Paris	388.083.016	20 av. Jules Janin - Paris 16	-	-
SA Royal Pigalle	423.965.904	20 av. Jules Janin - Paris 16	99,99%	Int. globale
SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	572.070.563	20 av. Jules Janin - Paris 16	99,99%	Int. globale
SA Hôtel La Galerie *	401.719.497	20 av. Jules Janin - Paris 16	76,40%	Int. globale
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	411.872.591	20 av. Jules Janin - Paris 16	20,00%	MEE

Les comptes de la SA Galerie ont été consolidés par intégration globale au 30 juin 2007. Au 31 décembre 2006, elle était intégrée par mise en équivalence.

Sociétés consolidées par intégration globale (en k€)	SA Les Hôtels de Paris	SA Royal Pigalle*	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	SA Hôtel La Galerie
Capital social	661	741	78	40
Capitaux propres hors capital social	30 642	- 770	- 3 686	25
Quote-part du capital détenue	-	99,9%	99,9%	76,4%
Chiffre d'affaires	9 987	-	657	684
Résultat courant avant impôts	1 313	5	106	5
Résultat net de l'exercice	846	5	106	3

* La SA Royal Pigalle n'a pas d'activité

Sociétés consolidées par mise en équivalence (en k€)	SAS Hôtels et Restaurants de Paris
Capital social	1 520
Capitaux propres hors capital social	4 082
Quote-part du capital détenue	20 %
Chiffre d'affaires	2 720
Résultat courant avant impôts	- 88
Résultat net de l'exercice	- 88

La SCI Duplessy Immobilier est exclue du périmètre de consolidation car elle ne présente pas un impact significatif :

Société	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts
SCI Duplessy Immobilier	444.715.221	121, Boulevard du Montparnasse Paris 6	96,00%

2. Méthode de consolidation

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont également évalués dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

C. Principes et règles d'évaluation

1. Les immobilisations incorporelles (IAS38)

a) *Les goodwill*

Les goodwill représentent la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres estimés à la juste valeur, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date.

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a qualifié de goodwill, les fonds de commerce issus du regroupement d'entreprises effectué fin 1999.

Ces écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Ces goodwill ne sont pas amortis.

Si la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est inférieure au coût d'acquisition, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle, et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de perte de contrôle.

b) *Autres immobilisations incorporelles.*

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité.

2. Les immobilisations corporelles (IAS 16)

La valeur des immobilisations corporelles inscrite à l'actif du bilan correspond à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué des amortissements et pertes de valeur éventuelles. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations (option norme IAS 23).

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Le groupe a décidé de ne pas amortir le composant « structure et ouvrage », considérant la situation géographique des hôtels sis exclusivement dans Paris intra-muros,

Les immobilisations sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, comme suit :

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amortis
Chauffage et climatisation	25 ans
Electricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

3. Location financement (norme IAS 17)

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de location aux termes desquels le groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante.

L'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation pour le groupe.

La dette est amortie sur la durée du contrat de location financement.

Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat.

4. Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée une fois par an au 31 décembre en ce qui concerne les goodwill, et dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes.

En matière d'actifs individuels, ces indices proviennent essentiellement d'une diminution des valeurs de marché ou d'une modification prévue dans leur utilisation.

D'un point de vue général, le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie générant ses flux propres de trésorerie (l'UGT correspondant à l'hôtel exploité).

L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le groupe exerce son activité sont appliqués.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable (immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition), la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux écarts d'acquisition et fonds de commerce et reconnue en résultat opérationnel.

Les provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition et fonds de commerce sont irréversibles. Les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

5. Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés (norme IFRS 5)

Les actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif du bilan.

Le groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

6. Stock (norme IAS 2)

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré et font l'objet d'une évaluation au plus faible de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées au cours d'un exercice et afférentes aux exercices suivants. Ce poste figure dans les «Autres créances».

8. Personnel (norme IAS 19)

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des montants versés et provisionnés par l'entreprise à ses salariés, y compris le cas échéant, la participation des salariés, et les charges liées aux stocks options.

9. Provisions (norme IAS 37)

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le groupe a un plan formalisé et détaillé et notifié aux parties concernées.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

10. Engagements de retraite et assimilés (norme IAS 19)

Les avantages procurés sont de deux types :

- Pour les régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.
- Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que : augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation.

11. Impôt (norme IAS 12)

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts exigibles et des impôts différés.

12. Instruments financiers (normes IAS 32 et 39)

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

a) *Actifs financiers*

Les actifs financiers détenus par le groupe sont classés en deux grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- Les dépôts, les prêts, et les créances sont enregistrés au bilan au coût amorti : cette catégorie, est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.
- Les actions, les parts de SICAV et de fonds commun de placement et les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres.

b) *Passifs financiers*

Dettes financières long terme

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti.

A la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché. En outre, les frais de montage et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa juste valeur est inscrite en capitaux propres.

A chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la charge d'intérêt et le montant nominal des intérêts est inscrite en contrepartie de la dette au passif du bilan.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon les principes décrits ci-dessus.

c) Trésorerie

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie diminuée des dettes financières à court terme et à long terme.

La trésorerie comprend les créances financières, les placements à court terme hautement liquides, le disponible en banque diminués des découverts bancaires.

13. Chiffre d'affaires (norme IAS 18)

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale.

Le chiffre d'affaires du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

14. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, peu fréquents et de montants significatifs présentés de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs et les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins values de cession des actifs corporels et incorporels.

D. Faits caractéristiques de la période

1. Changement de siège social

Parvenue à l'échéance du bail des locaux du 15 avenue d'Eylau à Paris (75116), la société a pris à bail de nouveaux locaux sis 20 avenue Jules Janin à Paris afin d'y installer son siège social, suite à la décision prise par l'assemblée générale du 22 juin 2007. La société a profité de la période estivale pour déménager son siège social et rapatrier le service réservation qui était jusqu'alors basé sur un hôtel.

Par ailleurs, afin d'assurer la fluidité de l'information et le traitement rapide des problématiques administratives, il a été décidé de domicilier les sociétés gérées par le biais de contrat de prestations de services et de concessions de marque à cette même adresse.

2. Commercialisation du Pavillon La Chapelle

Une promesse de vente des parties communes a été signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour un montant de 3 500 k€HT, valeur confirmée récemment par un expert indépendant.

Dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, un bail a été signé avec la société Murano, pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2014. Ce bail consenti pour un loyer annuel de 175 k€est assorti d'une clause de résiliation anticipée du bail en cas de réalisation de la promesse de vente susmentionnée.

Au titre de la période, le loyer d'un montant de 87,5 k€a été augmenté d'une indemnité d'occupation facturée à la société Murano pour l'exploitation des lots restants à céder et appartenant toujours à la société Les Hôtels de Paris. L'indemnité d'occupation s'élève à la somme de 12 k€

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et les passifs relatifs au Pavillon la Chapelle non encore cédés au 30 juin 2007 (parties privatives et parties communes d'exploitation) ont été enregistrés dans les rubriques Actifs et Passifs destinés à être cédés, du fait d'évènements exceptionnels ayant conduit la société à accepter la prorogation de la promesse de vente jusqu'au 31 décembre 2007.

L'impact des charges et produits a été reclassé sur la ligne Résultat net après impôt des activités abandonnées et destinées à être cédées, conformément à la norme IFRS 5.

3. Commercialisation de la Villa Luxembourg

Suivant autorisation du Conseil d'administration du 13 décembre 2004, la société a initié au cours du second semestre 2006, la commercialisation par lots de la Villa Luxembourg.

52 lots ont été mis en vente dans le cadre du statut de Loueur Meublé. Chacune de ces cessions est assortie de la signature d'un bail consenti par l'acquéreur à la société Les Hôtels de Paris afin de permettre l'exploitation de l'hôtel. Le bail, d'une durée de douze années entières et consécutives, est renouvelable par période de trois ans.

Au cours de la période, 6 lots supplémentaires ont été cédés pour un total de 973 k€ La plus value réalisée s'élève à la somme de 512 k€ Il reste 6 lots à vendre.

4. Acquisition du Pavillon Nation

En date du 28 juin 2006, la société a acquis un nouvel Hôtel situé au 13 Boulevard de Charonne et 8 Passage du Trône à Paris (11^{ème} arrondissement), pour un montant mur et fonds de commerce, de 3 550 k€ Cette acquisition et les travaux d'aménagement (2 600 k€) sont financés au moyen d'un emprunt d'un montant de 6 000 k€contracté à taux indexé sur 15 ans.

Le programme de rénovation lourde a été initié dès l'acquisition de l'hôtel, pour une ouverture de l'établissement prévue sur le second semestre 2007.

Au 30 juin 2007, les immobilisations en cours concernant cet hôtel s'élèvent à la somme de 3 230 k€ et le fond de commerce est inscrit dans les comptes pour la somme de 2 650 k€ Par ailleurs, à cette même date, le montant global du déblocage de l'emprunt finançant l'opération s'élève à la somme de 4 916 k€

5. Prise de contrôle dans le capital de la SA Hôtel La Galerie

Au cours du 1^{er} semestre 2007, la société a pris le contrôle de la SA Hôtel la Galerie par l'acquisition de 801 actions supplémentaires pour un montant de 1 826 k€ portant ainsi sa participation à 76,40 % au 30 juin 2007.

6. Contentieux

a) *Contentieux fiscaux*

Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

Concomitamment, au contentieux intervenu entre le promoteur (la société SCI 1-5 Passage Ruelle) et la société Les Hôtels de Paris concernant l'acquisition du Pavillon La Chapelle, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 k€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

En date du 6 mars 2003, la société Les Hôtels de Paris a signé un protocole d'accord avec l'Administration fiscale afin de convenir des modalités de règlement du solde de la TVA afférente à la VEFA, soit 788 k€. En application dudit protocole, la société Les Hôtels de Paris procède à la cession des actions détenues par Monsieur Von Dem Bussche et nanties à son profit, à raison de 2 000 titres par mois et à compter du mois de mai 2003.

En application de cet accord, un produit de 302 k€ avait été constaté dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2002, sur la base d'une valorisation de 5,30 € l'action.

Au 31 décembre 2006, la totalité des titres a été vendue. Le solde restant dû d'un montant de 491 k€ correspond à des pénalités d'assiette et apparaît au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2007 et conformément aux termes du protocole, Les Hôtels de Paris a sollicité auprès des services compétant la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues.

Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalités de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devrait s'élever à un total de 355 k€. Cette somme n'ayant pas fait l'objet d'une mise en recouvrement n'a pas été provisionnée dans les comptes de l'exercice.

La société est dans l'attente de la réponse de l'Administration fiscale concernant ces diverses demandes de remise gracieuse des pénalités.

Contrôles TVA

- *Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994* : Au 30 juin 2007, un redressement demeure concernant Paris Magenta, pour un montant de 82 k€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 k€).
Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'Administration pour la remise du solde de la réclamation.
- *Contrôles portant sur la période du 1er janvier 2002 au 30 juin 2005* : L'Administration fiscale a notifié les redressements suivants :
 - au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 k€;
 - au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 1 115 k€

La réclamation contentieuse faite par la société en date du 14 février 2007 a été acceptée

partiellement par l'Administration fiscale qui a dégrèvé la somme de 445 k€ Le solde des montants notifiés apparaît au passif du bilan.

b) Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et par voie de conséquence, de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fond de commerce sis rue Duperré à Paris, valorisé à 8 k€ Un écart d'acquisition est inscrit à hauteur de 812 k€ et amorti à hauteur de 116 k€ dans les comptes consolidés. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 k€

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de la société, l'existence de cette procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel, après cassation, a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. La société a contesté cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt.

Par décision du 18 septembre 2007, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la société, replaçant ainsi les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 29 mars 2006. Par ailleurs, en date du 4 octobre 2007, la société SLIH a délivré une sommation de restituer le fonds de commerce à la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle.

Suite à la décision de la Cour de Cassation, et en application de la norme IFRS 5, la société a retraité le compte de résultat afin d'identifier le résultat lié à l'exploitation dudit fonds de commerce et de le reclasser en résultat des activités abandonnées et destinées à être cédées (cf. annexe III. B. 4.2.).

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

7. Provisions portant sur les locations immobilières

a) Bail commercial du siège social (3ème étage)

Au cours de la période, la société a repris la quote-part de provision correspondant aux loyers sur la partie non occupée des locaux, soit un montant de 114 k€ Le solde restant dû s'élève à la somme de 57 k€ Il est maintenu au 30 juin 2007.

b) Bail commercial de la Villa Eugénie

Le 19 mars 2004, le propriétaire des murs de la Villa Eugénie sis 167 rue de Rome à Paris (17^{ème} arr.), la société S.C.I UNIPHENIX a délivré à la société Les Hôtels de Paris, locataire, un congé avec offre de renouvellement prenant effet le 1^{er} octobre 2004, et portant le loyer de 75 k€ à 300 k€HT par an.

Considérant cette proposition trop élevée par rapport au prix du marché, la société a saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris aux fins de nomination d'un expert ayant pour mission de dresser un rapport sur la valeur locative du bien.

En date du 6 juillet 2007, le Juge des loyers commerciaux du Tribunal de Grande Instance a fixé le montant du loyer du bail renouvelé avec la Sci Dynapierre à la somme de 126 k€ annuel en principal à compter du 1^{er} octobre 2004.

Au 30 juin 2007, la provision a été ajustée en conséquence à la somme de 140 k€

E. Evènements postérieurs à l'arrêté semestriel

Depuis le 30 juin 2007, la société Les Hôtels de Paris a procédé à l'acquisition de 282 actions supplémentaires de la société Hôtel La Galerie pour un montant de 658 k€ Elle détient au 16 octobre 2007, 87,68 % du capital de la société et souhaite poursuivre sa prise de contrôle.

F. Etats financiers

1. Note sur le compte de résultat

a) Analyse du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

(en k€)	30/06/07	30/06/06	31/12/06
Activités hôtelières	9 984	9 243	19 317
Prestations de mandat de gestion	326	283	657
Autres	104	113	427
Total	10 414	9 639	20 401

b) Charges d'exploitation

(en k€)	30/06/07	30/06/06	31/12/06
Energie	245	209	519
Entretien et maintenance	353	313	671
Nettoyage	545	487	994
Coûts de personnel	29	35	77
Loyers et charges locatives	1 631	1 111	2 265
Communication	121	100	140
Honoraires	156	144	413
Commissions d'intermédiaires	762	553	1 321
Autres charges d'exploitation	867	1 085	2 578
Total charges d'exploitation	4 709	4 037	9 148

c) Loyers

Au 30 juin 2007, les loyers s'élèvent à 1 631 k€ contre 1 111 k€ au 30 juin 2006 et 1 799 k€ au 31 décembre 2006. Ces charges de loyers correspondent à des contrats de location simple.

(en k€)	30/06/07	30/06/06	31/12/06
Locations immobilières (hôtels et siège)	1 144	687	1 434
Locations mobilières	467	391	777
Charges locatives	20	33	54
Total	1 631	1 111	2 265

d) *Détail des amortissements et provisions*

(en k€)	30/06/07	30/06/06	31/12/06
Dotations aux amortissements :			
Immobilisations incorporelles	- 12	- 21	- 24
Immobilisations corporelles	- 305	- 606	- 1 306
Immobilisations en crédit bail	- 139	- 165	- 320
Total	- 456	- 792	- 1 650
Dotation aux provisions :			
Provision sur actif courant	- 21		- 187
Provision pour risque et charge	- 22	- 230	- 702
Total	- 43	- 230	- 889
Reprises de provision :			
Reprise sur actif courant	187		
Reprise sur provision pour risque et charge non utilisée			
Reprise sur provision pour risque et charge utilisée	124	269	1 452
Total	311	269	1 452
Incidence nette totale	- 188	- 753	- 1 087

e) *Le coût de l'endettement financier net*

Les intérêts financiers constituant le coût de l'endettement financier brut sont liés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit bail.

(en k€)	30/06/07	30/06/06	31/12/06
Intérêts sur emprunts	- 397	- 325	- 615
Intérêts sur crédit bail	- 343	- 371	- 728
Découverts bancaires	- 10	- 24	- 34
Coût de l'endettement financier brut	- 750	- 720	- 1 377

Les autres revenus et charges financières correspondent aux reprises et dotations sur amortissements, et aux produits de cession de valeur mobilière de placement.

(en k€)	30/06/07	30/06/06	31/12/06
Revenus de produits de cession de valeur mobilière de placement			
Autres produits et charges financières	58	30	62
Total	58	30	62

f) *Autres produits et charges opérationnels*

Résultat de la gestion des autres actifs du groupe (produits et charges opérationnels non courants)

(en k€)	30/06/07	30/06/06	31/12/06
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs		- 102	
Plus-value sur lease back	239	239	479
Variation nette des provisions pour risque et charge à caractère non récurrent		361	
Variation des provisions non courantes sur actifs			
Autres produits et charges non courants	- 21	- 363	27
Total	218	135	506

L'opération de lease-back a généré une plus-value d'un montant de 5 758 k€ qui est étalée sur l'ensemble de la durée du bail, soit 12 ans, à compter de la signature du contrat en date du 23 novembre 2005. Au titre de la période, la quote-part de la plus-value comptabilisée s'élève à la somme de 240 k€

g) *Impôt*

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux produits futurs, soit 33,33%. La charge d'impôt se ventile comme suit :

(en k€)	30/06/07	30/06/06	31/12/06
Impôts exigibles	241	29	78
Impôts différés	194	190	310
Total	435	219	388

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit :

(en k€)	30/06/07	30/06/06	31/12/06
Résultat avant impôts, écart d'acquisition, et quote-part mise en équivalence	1 246	562	1 443
Impôt théorique sur résultat	415	187	481
Différences permanentes	20	32	- 93
Charge nette d'impôt constatée dans les comptes	435	219	388

2. Note sur le bilan

a) *Les goodwill*

(en k€)	31/12/06	Augmentation	Opérations destinés à être cédées	30/06/07
Fonds de commerce	25 671		- 9	25 662
Ecarts d'acquisition	3 193	1 805	- 812	4 185
Dépréciations	- 812		812	0
Ecart d'acquisition net	28 052	1 805	- 9	29 848

Les opérations destinées à être cédées concernent exclusivement la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle.

b) *Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie*

Les immobilisations incorporelles peuvent être détaillées de la manière suivante :

(en k€)	31/12/06	Variation de périmètre	Résultat des activités destinées à être cédées	Augmentation	30/06/07
Montant brut	658	21	- 17		662
Amortissements	- 576	- 8	10	-12	- 586
Immobilisations incorporelles nettes	82	13	- 7	- 12	76

Les opérations destinées à être cédées concernent essentiellement la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle.

c) *Les immobilisations corporelles*

(en k€)	31/12/06	Variation de périmètre	Résultat des activités destinées à être cédées	Augmentation	Actif/Passif destinés à être cédés	30/06/07
Terrains / agencements	1 209				- 148	1 061
Constructions	20 114				- 19	20 095
Crédits-baux immobiliers et mobiliers	13 949				- 129	13 820
Matériels et outillages	1 565	146			- 916	795
Autres immobilisations	8 316	408		1 664	- 3 466	6 922
Montant brut	45 153	554		1 664	- 4 678	42 693
Amortissement et provisions des immobilisations	8 347	464		314	- 1 996	7 129
Reclassement provisions SNC Royale Pigalle (1)	1 965		- 180		- 1 785	0
Amortissement des crédits-baux immobiliers et mobiliers	1 165			139	- 88	1 216
Montant des amortissements	11 477	464	- 180	453	- 3 869	8 345
Immobilisations corporelles nettes	33 676	90	180	1 211	- 809	34 348
Actif destiné à être cédé (2)	5 826		- 1 426		1 011	5 411

Les opérations destinées à être cédées concernent essentiellement la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle.

(1) Une provision pour dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, diminuée du prix de vente à récupérer, a été reclassée au 30 juin 2007 en actifs destinés à être cédés, pour 1 785 k€

(2) Les actifs relatifs au Pavillon la Chapelle, à la Villa Luxembourg et à la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle non encore cédés au 30 juin 2007 ont été enregistrés dans la rubrique Actif non courant disponible à la vente conformément à la norme IFRS 5.

Les informations relatives aux hypothèques et nantissements existants sur les immobilisations sont détaillées dans la note relative aux engagements hors bilan.

Les immobilisations financées par crédit bail sont incluses dans le tableau des immobilisations, et se ventilent par nature de contrat de la manière suivante au 30 juin 2007 :

(en k€)	Valeur brute	Redevances
Constructions et terrains	13 166	768
Climatiseur	327	
Matériel informatique	327	
Matériel vidéo et audio	129	10
Total	13 949	778

d) Les titres mis en équivalence

La société Hôtels et restaurants de Paris SAS détenue à hauteur de 20% est consolidée par mise en équivalence. La contribution de cette société au 30 juin 2007 s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	Contribution aux capitaux propres	Contribution au résultat consolidé	Total
Hôtels et Restaurants de Paris SAS	1 120	- 17	1 103
Total	1 120	- 17	1 103

Au titre de la période, la société Hôtels et Restaurants de Paris dégage un résultat net déficitaire de 88 k€ Le résultat déficitaire à intégrer en consolidation s'établit à 17 k€

La variation des titres mis en équivalence est liée au changement de périmètre de la Galerie. Celle-ci est désormais intégrée en intégration globale.

e) Les autres immobilisations financières

(en k€)	30/06/07	31/12/06
Dépôts et cautionnements	203	272
Total	203	272

Les dépôts et cautionnements correspondent aux dépôts de garantie de loyers et aux dépôts de garantie bancaires.

f) Dépréciation des actifs courants

(en k€)	A l'ouverture	Dotations exercice	Reprise exercice	Reclassement en actifs destinés à être cédés	A la clôture
Stocks					
Créances Clients	51	21			72
Autres créances	333		- 187	- 146	
Total	384	21	- 187	- 146	72

Les opérations destinées à être cédées concernent essentiellement la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle.

g) Les comptes de tiers actifs et passifs

Clients et comptes rattachés

(en k€)	31/12/06		30/06/07	
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Clients et comptes rattachés	3 517	3 215	3 129	86
Provisions clients	51	72		72
Clients – valeur nette	3 466	3 143	3 129	14

Autres tiers actifs

(en k€)	31/12/06	30/06/07		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Stocks	113	118	118	
TVA à récupérer	820	1 439	1 439	
Créances envers les organismes sociaux	1	23	23	
Créances d'impôts et taxes		3	3	
Charges constatées d'avance	338	258	258	
Autres débiteurs	5 164	4 965	4 965	
Provision pour dépréciation d'actifs	- 333			
Total	6 103	6 806	6 806	0

Autres tiers passifs

(en k€)	31/12/06	30/06/07		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 950	4 463	4 463	
Dettes vis à vis du personnel et des organismes sociaux	1 399	1 504	1 504	
Dettes d'impôts et taxes	2 766	2 176	2 176	
TVA à payer	1 292	1 915	1 915	
Autres créanciers	959	1 001	1 001	
Total	10 366	11 059	11 059	0

Passifs destinés à être cédés

(en k€)	30/06/07	31/12/06
Passifs destinés à être cédés	1 776	44
Total	1 776	44

Les passifs relatifs au Pavillon la Chapelle et à la SNC Société Nouvelle du Royale Pigalle non encore cédés au 30 juin 2007 ont été enregistrés dans la rubrique Passif non courant disponible à la vente conformément à la norme IFRS 5.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente ou activités en cours de cession

Les activités cédées ou en cours de cession regroupent au 30 juin 2007 les activités de Pavillon La Chapelle et de Royal Pigalle considérant respectivement :

- La promesse de vente signée avec la société Murano (Cf. point III. D. 2)
- La décision de la Cour de cassation pour Royal Pigalle (Cf. point III. D. 6. b)

Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « activités abandonnées et en cours de cession ». Il n'a pas en revanche fait l'objet d'un retraitement y compris dans le tableau des flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

Les actifs et passifs des « activités cédées ou en cours de cession » sont présentés sur des lignes séparées au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Impacts sur les états financiers

Le compte de résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession se présente de la façon suivante :

Compte de résultat (en k€)	30/06/07
Chiffre d'affaires	823
Résultat opérationnel courant	207
Résultat opérationnel	749
Résultat opérationnel après coût de l'endettement	713
Impôt	251
Résultat net	462

Au bilan, la décomposition des actifs et passifs des activités abandonnées ou destinées à la vente est la suivante :

Actif (en k€)	30/06/07
Actif immobilisé net	5 075
Stocks	13
Créances clients	112
Autres créances	202
Disponibilités	9
Total actif	5 411

Passif (en k€)	30/06/07
Provision pour risques	184
Emprunts et dettes financières	1 072
Dettes fournisseurs	137
Dettes fiscales et sociales	254
Autres	129
Total passif	1 776

h) Impôts différés

Impôts différés actifs

(en k€)	31/12/06	Variation	30/06/07
Autres différences temporaires	414	63	477
Reports déficitaires activés			
Différences fiscales sur décalage temporaires	64	- 1	63
Différences fiscales sur participation des salariés	205	- 102	103
Différence temporaire sur Lease Back	5 228	- 240	4 988
Total base	5 911	- 280	5 631
Taux d'impôt différé	33,33%		33,33%
Impôt différé	1 970	- 93	1 877

Impôts différés passifs

(en k€)	31/12/06	Variation	Variation liée au résultat des activités abandonnées et destinées à être cédés	30/06/07
Différences fiscales temporaires	2 209	56		2 265
Différences liés aux retraitements de consolidation	5 736	- 303	318	5 751
Total base	7 945	- 247	318	8 016
Taux d'impôt différé	33,33%			33,33%
Impôt différé	2 649	129	- 106	2 672

i) Capital

Au 30 juin 2007, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

	Nombre de titres	Montant (en €)
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577
Titres émis en cours d'exercice		
Titres en fin d'exercice	4 333 103	660 577

j) Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

(en k€)	31/12/06	Dotation période	Résultat Activités abandonnées et destinées à être cédés	Reprise (utilisée)	Reclassement en passif disponible à la vente	30/06/07
Provision pour retraites	16			- 9		7
Provision pour risques et charges						
Total provisions à caractère non courant	16			- 9		7
Provisions fiscales, litiges et autres	1 231	22	37	- 115	- 181	994
Total provisions à caractère courant	1 231	22	37	- 115	- 181	994

Les provisions concernent essentiellement :

- Provision pour litiges prud'homaux : 119 k€
- Provision pour charges sur revalorisation de crédits baux : 370 k€

La provision pour charges des intérêts emprunts a été reclassée en moins des passifs non courants destinés à la vente pour 145 k€. Une dotation a été comptabilisée pour 37 k€ dans le résultat net après impôt des activités abandonnées et destinées à être cédées.

Description des régimes de retraites :

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

- *Régimes à cotisations définies* : Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse

de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC). Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

- *Régimes à prestations définies* : Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement pré financé, ils donnent lieu à constitution de provision.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation. Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	30/06/07	31/12/06
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Evolution des salaires non cadre	2,5% par an	2,5% par an
Evolution des salaires cadre	3,2% par an	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%	5%

k) *Emprunts et dettes financières*

(en k€)	31/12/06	30/06/07			
	Total	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	14 850	13 799	1 775	5 267	6 757
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit bail	10 812	10 337	889	3 456	5 992
Concours bancaires	663	678	678		
Emprunts et dettes financières diverses	422	417	417		
Total	26 747	25 231	3 759	8 723	12 749

l) *Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie*

(en k€)	30/06/07	31/12/06
Trésorerie	424	926
Equivalents de trésorerie (disponibilités, OPCVM)		
Dépréciation placements court terme		
Total	424	926

m) *Honoraires des commissaires aux comptes*

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours du 1^{er} semestre 2007 s'élèvent à :

(en €)	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	42	27
Total	42	27

3. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

a) *Dettes financières garanties par des sûretés réelles*

Au 30 juin 2007, les emprunts contractés par la société et garantis par des sûretés réelles s'élèvent à :

(en k€)	30/06/07	31/12/06
Hypothèques	762	762
Hypothèques et nantissement de fonds de commerce	19 395	19 395
Nantissement de fonds de commerce	22 428	22 428

b) *Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor*

Les privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de sursis de paiement obtenus à la suite de réclamations contentieuses formulées par la société, à l'encontre de notifications de redressement fiscal :

(en k€)	30/06/07	31/12/06
Hypothèques légales	82	82
Privilèges	663	663
Nantissement de fonds de commerce (1)	577	577

(1) Engagements liés au Pavillon de la Chapelle : L'hypothèque sur l'immeuble initialement prise par l'administration fiscale (904 k€) en garantie de sa créance sur la société a été levée le 29 juin 2005 et a été remplacée par un nantissement sur le fonds de commerce de la Villa Panthéon pour un montant de 577 k€

c) *Engagement reçu*

Engagement reçu en garantie du règlement des loyers du siège social : Monsieur Patrick MACHEFERT s'est porté caution solidaire du paiement des loyers du siège social pour un montant maximum de 101 k€

4. Transactions avec les entités liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des entités liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note. Les transactions avec les entités liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations courantes avec les filiales dans lesquelles le président du conseil d'administration est membre du conseil d'administration.

Entités liées (en k€)	Nature transaction	Montant sur la période	Solde au 30/06/07
Les Hôtels de Paris et SAS Hôtels et Restaurants de Paris	Compte courant et intérêts sur comptes courants	364	3 063
	Délogements depuis la filiale	3	
	Délogements vers la filiale Prestations de services et de concession de marque	56	

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2007

Les Hôtels de Paris - Période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007

Aux actionnaires de la société Les Hôtels de Paris,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L 232-7 du Code commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Les Hôtels de Paris, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « actifs et passifs détenus en vue de la vente ou activités en cours de cession » (cf. point III. F. 2. g) qui indique notamment que le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat mais qu'en revanche aucun retraitement, y compris dans le tableau des flux de trésorerie, n'a été fait sur les périodes antérieures.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris, le 17 octobre 2007

Les Commissaires aux comptes

MBV et Associés
Paul Evariste VAILLANT

COREVISE
Stéphane MARIE